Tableau 1 Spécifications de rendement – Exigences obligatoires pour le RADAR portatif

Modèle de RADAR portatif : _____

Tableau 1 Spécifications de rendement – Exigences obligatoires pour le RADAR portatif

Article	Spécifications de rendement	Matrice de conformité		Le soumissionnaire doit fournir de la documentation justificative qui montre la conformité aux exigences cotées.	Commentaires de l'évaluateur de la GRC
		Oui	Non		
1.0 Introduction					
1.1	Les dispositifs proposés et les accessoires connexes doivent être certifiés par la National Highway Traffic Safety Administration (NHTSA), conformément aux dispositions du *Device Performance Specifications Down-the-Road Radar Module* (DOT HS 809 812, juin 2004). Les RADARS routiers offerts sont en production selon ce qui figure dans le plus récent document *Conforming Product List* (CPL) de l'Association internationale des chefs de police (AICP).				
3.1 Exigences générales					
3.1.1.a.	RADAR portatif et immobile qui permet la détection directionnelle.				
3.2 Exigences physiques					
3.2.1.a.	Le RADAR portatif et immobile (RADAR portatif) doit être portatif et se composer d'un seul élément qui loge l'antenne, le module électronique et le module d'affichage.				
3.3 Fonctions de commande					
3.3.1	Le verrouillage automatique pour le RADAR portatif et le RADAR embarqué est jugé inacceptable. Le RADAR portatif et le RADAR embarqué doivent comporter une fonction manuelle de verrouillage de la vitesse de la cible.				

Tableau 1 Spécifications de rendement – Exigences obligatoires pour le RADAR portatif

Article	Spécifications de rendement	Matrice de conformité		Le soumissionnaire doit fournir de la documentation justificative qui montre la conformité aux exigences cotées.	Commentaires de l'évaluateur de la GRC
		Oui	Non		
3.3 Commandes offertes					
3.3.2	Le RADAR portatif et le RADAR embarqué doivent être dotés des commandes suivantes :				
3.3.2.a.	réglage du volume;				
3.3.2.b.	commande variable de distance et de sensibilité;				
3.3.2.c.	interrupteur de réglage silencieux;				
3.3.2.d.	verrouillage/déverrouillage manuel de la vitesse;				
3.3.2.e.	suivi de mesure pour les grandes vitesses;				
3.3.2.f.	émission et attente.				
3.4 Fourchettes d'étalonnage et vérifications					
3.4.1	Au moins deux (2) fourchettes d'étalonnage certifiées pour des fréquences différentes doivent accompagner chaque RADAR.				
3.4.2	Ces fourchettes doivent porter des gravures d'identification : numéro de série, bande de fréquences et vitesse de certification (en km/h).				

Tableau 1 Spécifications de rendement – Exigences obligatoires pour le RADAR portatif

Article	Spécifications de rendement	Matrice de conformité		Le soumissionnaire doit fournir de la documentation justificative qui montre la conformité aux exigences cotées.	Commentaires de l'évaluateur de la GRC
		Oui	Non		
3.4.3	Le RADAR portatif et le RADAR embarqué doivent effectuer automatiquement et à intervalles réguliers des vérifications internes pendant le fonctionnement.				
3.5 Brouillage radioélectrique					
3.5.1	Le RADAR portatif et le RADAR embarqué peuvent éliminer les effets des perturbations radioélectriques et protéger le poste radio de police et le modem cellulaire utilisés et/ou installés dans un véhicule. Pendant les essais préalables à l'attribution du contrat, si des perturbations sont détectées, l'offrant dispose de 30 jours civils pour modifier les dispositifs et corriger les défectuosités. Pendant la période de l'offre à commandes, si les RADARS brouillent le matériel de communication utilisé par la GRC, l'entrepreneur doit modifier le produit et corriger les défectuosités, faute de quoi l'offre à commandes prendra fin.				À mettre à l'essai au laboratoire de la GRC.
3.5.2.	La protection doit s'étendre aux gammes de fréquences suivantes :				À mettre à l'essai au laboratoire de la GRC.
3.5.2.a.	Gammes de fréquences de la radio mobile terrestre : 138 à 144 MHz, 148 à 174 MHz, 220 à 222 MHz, 406 à 430 MHz, 450 à 470 MHz, 758 à 768 MHz, 768 à 776 MHz, 788 à 798 MHz, 798 à 806 MHz, 806 à 824 MHz et 851 à 869 MHz;				À mettre à l'essai au laboratoire de la GRC.
3.5.2.b.	Gammes de fréquences des cellulaires : bande de 700 MHz, 824 à 849 MHz, 869 à 894 MHz, 1 850 à 1 910 MHz et 1 930 à 1 990 MHz.				À mettre à l'essai au laboratoire de la GRC.

Tableau 1 Spécifications de rendement – Exigences obligatoires pour le RADAR portatif

Article	Spécifications de rendement	Matrice de conformité		Le soumissionnaire doit fournir de la documentation justificative qui montre la conformité aux exigences cotées.	Commentaires de l'évaluateur de la GRC
		Oui	Non		
4. Exigences détaillées pour le RADAR portatif					
4.1	**Options et fonctionnalités**				
4.1.1	Il doit fonctionner en mode Arrêt uniquement.				
4.1.2	Il doit être muni de fonctions de détection et de discrimination directionnelles.				
4.1.3	Il doit pouvoir fonctionner au moyen de piles internes.				
4.1.4	Il doit être pourvu de deux jeux de piles rechargeables.				
4.1.5	Il doit être doté d'un chargeur de piles de 110 V c.a. approuvé par la CSA ou l'ULC.				
4.1.6	Il doit être doté d'un câble d'alimentation de 1,5 à 3,0 mètres pour brancher le RADAR embarqué dans la prise d'alimentation auxiliaire du véhicule. Le câble doit être doté d'une fiche d'alimentation (Safeco n^{o} 20 ou l'équivalent) à une extrémité et d'un connecteur verrouillable à l'autre extrémité.				
4.1.7	La fonction Rapide doit afficher la vitesse de la cible la plus rapide à l'intérieur de la portée.				

Tableau 1 Spécifications de rendement – Exigences obligatoires pour le RADAR portatif

Article	Spécifications de rendement	Matrice de conformité		Le soumissionnaire doit fournir de la documentation justificative qui montre la conformité aux exigences cotées.	Commentaires de l'évaluateur de la GRC
		Oui	Non		
4.1.8	Le RADAR doit comprendre un étui de transport robuste, rigide et verrouillable et muni d'une poignée.				
6.0 Manuel de l'opérateur					
6.1	L'entrepreneur doit inclure dans sa soumission une version papier et électronique du manuel de l'opérateur pour le RADAR fourni.				
6.2	Les manuels doivent comporter :				
6.2.1	un aperçu du système;				
6.2.2	une explication du montage élémentaire, l'installation et une description complète de chaque mode de fonctionnement;				
6.2.3	les causes d'éventuelles lectures faussées par du brouillage;				
6.2.4	les informations sur la vitesse doivent être indiquées en km/h;				
6.2.5	les spécifications techniques du RADAR;				
6.2.6	les illustrations et les schémas doivent étayer les descriptions narratives données dans l'ensemble du manuel;				

Tableau 1 Spécifications de rendement – Exigences obligatoires pour le RADAR portatif

Article	Spécifications de rendement	Matrice de conformité		Le soumissionnaire doit fournir de la documentation justificative qui montre la conformité aux exigences cotées.	Commentaires de l'évaluateur de la GRC
		Oui	Non		
6.2.7	une description claire des fonctionnalités du RADAR;				
6.2.8	une description détaillée de chaque fonction et de chaque fonctionnalité de commande;				
6.2.9	une description détaillée de l'ensemble des auto-essais et des essais au moyen d'instruments;				
6.2.10	un chapitre sur les guides de dépannage de base.				
6.3	Au moment de la commande subséquente, chaque RADAR doit être fourni avec un manuel de l'opérateur en format électronique.				
8. Séance de formation des formateurs sur demande					
8.1	L'entrepreneur retenu doit fournir sur demande une séance de formation des formateurs animée par un technicien d'usine qualifié pour les RADARS fournis et qui contient au moins les éléments suivants :				
8.1.1	un plan de cours;				
8.1.2	les procédures de réglage, d'essai et d'utilisation;				

Tableau 1 Spécifications de rendement – Exigences obligatoires pour le RADAR portatif

Article	Spécifications de rendement	Matrice de conformité		Le soumissionnaire doit fournir de la documentation justificative qui montre la conformité aux exigences cotées.	Commentaires de l'évaluateur de la GRC
		Oui	Non		
8.1.3	les fonctionnalités de chaque fonction de commande du RADAR;				
8.1.4	une liste détaillée des options de menu sélectionnables et de leur mode d'accès et d'activation;				
8.15	des notions de dépannage de base.				
8.2	La formation d'une journée pour les RADARS fournis doit avoir lieu à chacun des sites suivants de la GRC (les frais de déplacement et de subsistance des participants de la GRC seront assumés par la GRC) :				
8.2.1	Vancouver (Colombie-Britannique);				
8.2.2.	Regina (Saskatchewan);				
8.2.3	Halifax (Nouvelle-Écosse).				
8.3	Chaque séance doit compter environ 25-35 participants.				
8.4	Une fois la formation des formateurs terminée, les participants doivent recevoir un certificat leur permettant d'enseigner à d'autres instructeurs qualifiés de la GRC comment utiliser les RADARS fournis.				

Tableau 1 Spécifications de rendement – Exigences obligatoires pour le RADAR portatif

Article	Spécifications de rendement	Matrice de conformité		Le soumissionnaire doit fournir de la documentation justificative qui montre la conformité aux exigences cotées.	Commentaires de l'évaluateur de la GRC
		Oui	Non		
9. Soutien technique					
9.1	L'entrepreneur doit présenter des documents du fabricant attestant qu'il a un centre de service autorisé au Canada qui peut réaliser des réparations et offrir des services pour les systèmes et les éléments défectueux sous garantie.				